



Organisation des données d'inventaires « milieux humides » en France métropolitaine

GCIB : 14 octobre 2016

Vincennes

Sources :

F. BLANCHET, G. MIOSSEC, P. CAESSTEKER



3- Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018)

CONSTAT & OBJECTIFS

Suite au rapport d'analyse du 2ème plan national d'action en faveur des zones humides 2010-2012 par le CGEDD mettant en lumière **l'impossibilité de savoir sur le territoire national ou nous avons des zones humides (identification, délimitation)**, l'action 9 - Bancariser les inventaires de zones humides / Mettre à disposition les données sur les milieux humides - du plan national d'actions en faveur des milieux humides 2014-2016 a vu le jour afin d'organiser la production, la collecte, la bancarisation et la valorisation des données d'inventaires des milieux humides.

Lors de la réunion du 6 juillet entre le ministère en charge de l'écologie (EN4), les 6 agences de l'eau, le forum des marais atlantiques, l'Onema, le MNHN et la FCEN. Il a été acté **la nécessité d'avoir une banque de données nationale d'inventaire des milieux humides reconnu par le système d'information sur l'eau et le système d'information nature et paysage**. Le RPDZH est pour l'ensemble des structures présentes, à cette réunion cette banque de données nationale.

Les **conclusions** de cette réunion est :

- **la nécessité de mettre en place une procédure de remontée des données** (même si ces dernières sont hétérogènes)
- le besoin de définir le mode opératoire pour corriger la géométrie, et harmoniser les attributs de caractérisation dans **un modèle de données commun**.
- Cette donnée élaborée et interopérable pourra alors être **mise à disposition des différentes plateformes et/ou systèmes d'information** aux différentes échelles du local au national.

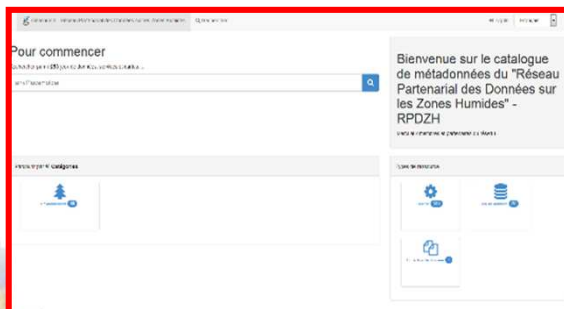
RPDZH

Dans le cadre des partenariats déjà établis (Agences de l'eau, collectivités, ...) et de ses missions (recensement et cartographie des acteurs), le Forum des Marais Atlantiques, après une analyse des outils et des données existants au niveau national, a souhaité créer **un cadre formalisé de mutualisation de la connaissance sur les zones humides**. Ce dernier s'est traduit sous la forme du « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides » basé sur trois interfaces



Cartographie

<http://sig.reseau-zones-humides.org/>



Métadonnées

<http://www.geosource.reseau-zones-humides.org>



Synthèse

<http://www.mazonehumide.org>

Le Forum des Marais Atlantiques travaille autour de trois types d'informations en particulier :

- « **Etat d'avancement des inventaires** » : enquête annuelle
- **Prélocalisations des zones humides** :
- **Inventaires « zones humides »** : recueil, correction, validation, compilation et mise en ligne des données « terrain ». La qualification de cette donnée permet d'en connaître la précision ...

Seule la donnée « inventaires de terrains » est saisie sous Gwern et intégrée sous Postgres.

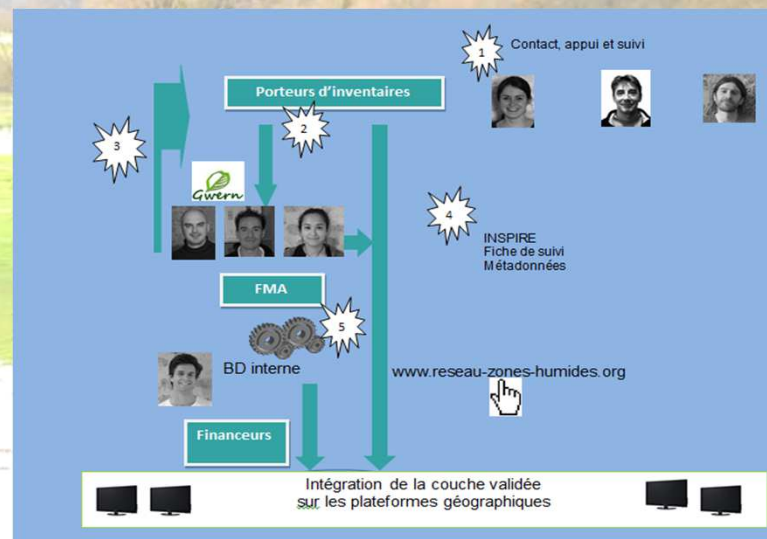
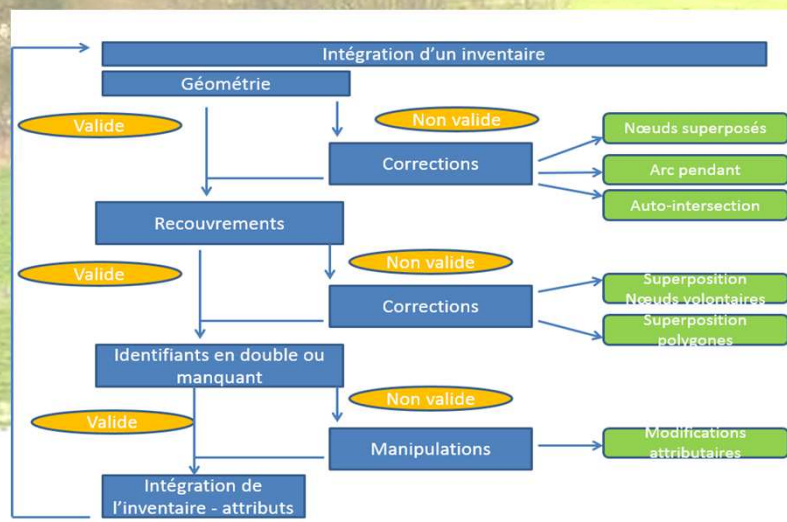


Malgré l'existence de différentes conventions (convention d'Aarhus) et directives (Directive INSPIRE), le Réseau possède une charte et une annexe. **La charte, gratuite et non obligatoire, présente les droits et les devoirs des producteurs**. L'annexe clarifie et ordonne les principes de la diffusion, à savoir : diffusion aux organismes financeurs ; une visualisation sur Internet ; un téléchargement.

DEMARCHE DU FMA

Le Forum des Marais Atlantiques intervient pour le compte de certaines Agences (sauf AE RMC) :

- lecture, complément et validation du CCTP ;
- intervention auprès du maîtres d'ouvrage (comité technique), du bureau d'études,... ;
- organisation de journées techniques autour des inventaires notamment sur les critères, les méthodes, les outils,... ;
- mise à disposition d'outil (Gwern, scripts, formulaires), de technique cartographique,... ;
- appui à la demande aux maîtres d'œuvre ;
- corrections, traitements et validation des données ;
- mise en commun des données sur les territoires voisins en cas de superpositions ;
- traitement des recouvrements ;
- mise en ligne des données





Mise en place de suivis « milieux humides » en France métropolitaine

GCIB : 14 octobre 2016

Vincennes

Sources :
S.HUDIN, P. CAESSTEKER



BESOINS & OBJECTIFS



L'utilisation d'outils pour évaluer **l'état, l'efficacité des interventions et l'évolution des fonctions des zones humides** a été initiée dans différents bassins (Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne). Le programme RhoMéO (2009-2013) a proposé à l'issue des travaux qui ont réuni des gestionnaires, scientifiques et institutions, un ensemble d'indicateurs sous forme d'une mallette d'outils permettant la mise en place de suivis de l'évolution des milieux, à large échelle (bassin) et long terme (pas de temps de 3-5 ans). Les efforts de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont porté sur **l'élaboration de suivis de travaux en zone humide**. Ces deux approches, à savoir l'évaluation de travaux et l'évolution à grande échelle des zones humides sont des besoins partagés par les différentes agences de bassin métropolitaines, et constituent donc un enjeu à l'échelle nationale de partage et mutualisation de méthodologie.

Les objectifs du projet MHEO :

- la **contribution au rapportage Directive Cadre sur l'Eau et Directive Habitat Faune Flore** à travers une meilleure connaissance de l'évolution de l'état de conservation des milieux humides (écosystèmes associés aux masses d'eau – Blueprint 2013...);
- **l'évaluation et l'orientation des stratégies** mises en œuvre en faveur des milieux humides : plan national en faveur des milieux humides, programmes cadres des agences de l'eau.

Niveau d'ambitions

- la remontée des **données élémentaires de relevé de terrain** ;
- la mise en **place d'indicateurs nationaux d'évolution des milieux humides** en France, par type de zone humide (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ;

PROCOLES & DEMARCHES TERRITORIALES

Les protocoles développés dans le cadre du projet RhoMéO (2009-2013) et publiés dans la boîte à outils RhoMéO publiée en 2014 ont fait l'objet **d'études et d'évaluation de faisabilité pour leur transposition dans différents bassins.**

Un certain nombre de protocoles et d'indicateurs issus de cette BAO ressortent cependant comme devant être utilisés dans tous les bassins *a minima* pour constituer un socle de base. Ils correspondent aux indicateurs répondant de manière commune aux besoins des gestionnaires :

P01 (RhoMéO, 2013) Pédologie / P02 (RhoMéO, 2013) Flore / P03 (RhoMéO, 2013) Piézométrie / P04 (RhoMéO, 2013) Odonates / P05 Amphibiens (RhoMéO 2013)

Il est proposé d'élaborer une méthodologie de mise en place d'un **plan d'échantillonnage** des sites pour une représentation optimale des différents types de milieux humides à l'échelle de la France métropolitaine et de ses grands bassins versants : Rhône Méditerranée, Seine Normandie, Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Loire-Bretagne, Adour Garonne, Corse.

Cette méthode sera **basée sur l'expérience en Rhône-Méditerranée, mais aussi sur les travaux en cours en Loire-Bretagne et en Seine-Normandie**, en lien avec le MNHN pour la définition dans un premier temps d'un **réseau de référence** puis dans un second temps d'un **réseau de suivi**.





COLLECTE & BANCARISATION

Dès 2017, il est prévu de mettre à disposition des opérateurs un **outil pour renseigner les données de terrain : tableau opensource type excel ou application pour tablette**, permettant un export facile et rapide vers la base ou outil du gestionnaire. Il comportera un module export. Au téléchargement de l'outil, un mot de passe sera renseigné, ainsi qu'une adresse email d'utilisateur (pour une entrée communauté).

La remontée des données vers les **banques de données nationales existantes** sera organisée en 2017 pour une sécurisation des données identifiées comme issues des suivis des milieux humides :

- les données « biodiversité » seront intégrées à la base de données de l'INPN (gestionnaire : MNHN) ;
- les données « hydrologie-piézométrie » contribueront à la base de données ADES (gestionnaire : BRGM) ;
- les données « sols - pédologie » intégreront la base de données RMQS (gestionnaire : GIS-SOLS - INRA).



Pour le **calcul des indicateurs** un outil sera élaboré et mis à disposition à l'échelle nationale (SEEE?), sur base des travaux d'une calculette du Cen Rhône-Alpes et de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

CONCLUSION



La **reconnaissance du RPDZH comme banque nationale de données sur les inventaires des milieux humides** est dans la continuité des partenariats établis entre le FMA et les agences de l'eau. Cela permettrait de donner un cadre nationale à ces travaux en termes de référentiel, de scénario d'échanges, de bancarisation et de mise à disposition des données d'inventaires des milieux humides reconnus.

Adopter un cadrage national, dès à présent, pour la mise en œuvre des suivis des milieux humides pour éviter les écueils rencontrés depuis plus de 20 ans pour inventorier les zones humides de notre pays.

